

## Groupe de Travail Académique du 12.01.18

- ▶ 1. Les choix académiques 1er degré : REP/REP+, remplacement, suppressions de PDMQDC, dispositifs santé, fermetures de postes
  - ▶ 2. Répartition 1er degré départementale : la gestion de la pénurie !
  - ▶ 3. Les choix académiques 2nd degré : collège, Segpa, lycée, EREA, Ulis/UPE2A
- 

Ce groupe de travail était préparatoire au CTA du mardi 23 janvier.

Etaient présent-e-s : M. Diaz (Secrétaire Général d'Académie -SG ) , M. Guilbault (SG adjoint Moyens et dossiers transversaux) , Mme Pailler (chef de division Doses), M. Lapiere (chef de division DIPEAR), Mme Venturi (Affaires juridiques),

5 FSU/CGT , 2 Unsa, 1 FO, 1 Snalc

Le SNUipp fait partie de la délégation FSU/CGT dans le cadre des Comités techniques ( CT).

Note d'ambiance : le Rectorat veut décimer le dispositif " Plus de Maîtres que de Classes "

Avec une dotation de 0 poste pour la rentrée 2018 pour l'académie de Poitiers, et en même temps les recommandations ministérielles d'augmenter le volume de remplaçant ( nécessite 12 postes) et de dédoubler les classes de CP et CE1 (nécessite 54 postes), le Rectorat souhaite supprimer 35.5 postes sur les actuels 98 du dispositif de Plus de Maîtres Que de Classes (PDMQDC).

**La Charente est particulièrement impactée avec 11 suppressions de PDMQDC.**

**Pour le SNUipp-FSU, cette amputation est dramatique au regard de l'émulation et de la transformation pédagogique que ce dispositif engendre dans la majorité des écoles qui en dispose.** Ce dispositif permet de sortir du fonctionnement 1 maître / 1 classe et de trouver des organisations avec des regards multiples sur les élèves et des possibilités de co intervention. Dans l'optique des changements de pratiques et de l'évolution du métier pour répondre aux défis de l'école du 21ème siècle, le SNUipp-FSU s'oppose à ce que cette décision soit prise de façon globale au niveau académique, mais que le débat soit mené dans les instances départementales pour étudier chaque situation précisément.

Enfin, lors de ce groupe de travail CTA, le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité d'abonder le volume de postes liés aux dispositifs de santé et a marqué son opposition à la création d'un poste administratif (assistant de prévention) pris sur les moyens 1er degré.

---

**Les choix académiques 1er degré : REP/REP+, remplacement, suppressions de PDMQDC, dispositifs santé**

Le ministère a affecté sur notre académie 0 poste sur les 3881 créés nationalement pour la rentrée 2018. L'académie perdrait 1465 élèves à la rentrée prochaine. Le ministère a fixé les priorités suivantes pour la rentrée 2018 :

► Dédoublage en Éducation prioritaire : dédoublement des classes de CP en REP et objectif d'atteindre 50% des dédoublements des CE1 en REP+. Le Rectorat de Poitiers souhaite pour sa part dédoublement l'ensemble des classes de CE1 en REP +. Pour l'académie de Poitiers, ces mesures représenteront 54.50 postes en tenant compte de l'augmentation des décharges de direction.

**La délégation FSU/CGT constate que les chiffres annoncés au Comité Technique Ministériel, d'un besoin de 53 postes pour cette mesure qui a amené à une dotation de 0 poste pour l'académie, ont été sous-évalués.**

► Augmentation du Remplacement : augmenter les moyens pour « renforcer » la formation continue ... Le Rectorat de Poitiers souhaite la création de 12 postes pour le remplacement.

**La délégation FSU/CGT a interrogé l'administration sur l'explication de la répartition de ces 12 postes qui ne tiennent pas compte des volumes existants dans les départements**

Cela représenterait sur ces deux priorités un solde de - 66.5 postes.

**Pour arriver à un solde nul comme dicté nationalement, le Rectorat propose :**

► Suppression de 35.50 dispositifs « Plus De Maîtres Que De Classes » (PDMQDC) soit 38% des dispositifs de l'Académie !

Le Rectorat souhaite que la suppression des PDMQDC se passe en REP et en REP+ et qu'il y ait une « préservation » en quartier prioritaire de la ville et en rural.

**La délégation FSU/CGT s'oppose à ce que la suppression des PDMQDC soit actée au niveau académique. Pour la FSU/CGT, le débat doit être mené dans chaque département avec l'IA et les IEN concerné-e-s.**

► Suppression de 31 postes au niveau des départements. Ces décisions seront actées dans les CTSD (pour la Charente : CTSD le 1<sup>er</sup> février).

**Pour la FSU/CGT, cela annonce une carte scolaire très tendue.**

**[N'oubliez pas de remplir votre carte scolaire sur ce lien](#)**

► Maintien du nombre de postes pour les dispositifs de santé (allègement de service, PACD, PALD). Ce nombre est pourtant insuffisant et des départements, comme la Vienne, prennent sur leurs moyens départementaux pour compenser l'insuffisance académique. Les CHSCT de l'académie ont fait aussi ce constat et demandent une augmentation de ces moyens.

**La FSU/CGT a demandé que le volume académique réservé pour les dispositifs de santé de 51 postes, soit augmenté de 5 postes.**

---

**Répartition 1er degré départementale : la gestion de la pénurie !**

Le Rectorat a pour projet la répartition départementale suivante pour les " o " poste attribué à l'académie :

► Pour la Charente : - 1 poste, le département perdrait 222 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 14 postes. Le

**rectorat souhaite que 4 postes de remplacement soient créés et que 11 dispositifs PDMQDC soient supprimés. En dehors de ces orientations académiques, le 16 devrait effectuer donc la carte scolaire avec un objectif de -8 postes.**

► Pour la Charente-Maritime : + 1 poste Le 17 perdrait 480 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 11.5 postes. Le rectorat souhaite que 3 postes de remplacement soient créés et que 11.5 dispositifs PDMQDC soient supprimés. En dehors de ces orientations académiques, le 17 devrait effectuer donc la carte scolaire avec un objectif de -2 postes.

► Pour les Deux Sèvres : - 1 poste Le 79 perdrait 355 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 9 postes. Le rectorat souhaite que 2 postes de remplacement soient créés et qu'1 dispositif PDMQDC soit supprimé. En dehors de ces orientations académiques, le 79 devrait effectuer donc la carte scolaire avec un objectif de -11 postes.

► Pour la Vienne : + 1 poste ... mais fléché pour créer un poste d'administratif (conseiller de prévention).

La délégation FSU/CGT a demandé que le financement de ce poste administratif ne soit pas financé sur des moyens 1er degré !

Le 86 perdrait 408 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 20 postes. Le rectorat souhaite que 3 postes de remplacement soient créés et que 12 dispositifs PDMQDC soient supprimés. En dehors de ces orientations académiques, le 86 devrait effectuer donc la carte scolaire avec un objectif de -11 postes.

---

## **Les choix académiques 2nd degré : collège, Segpa, lycée, EREA, Ulis/UPE2A**

**Le rectorat a présenté ses projets pour la rentrée 2018 :**

► **Les moyens collèges : - 27,5 Emploi Temps Plein en heures postes et +20,4 ETP en Heures Supplémentaires Années, répartis comme suit :**

- **Charente : +0,5 ETP complémentaire en heures postes et 3,2 ETP en HSA (793,7 ETP heures postes et 65,7 ETP en HSA) pour 130 élèves en plus ;**
- Charente-Maritime : -18 ETP en heures postes et +12,2 ETP en HSA (1 494 ETP en heures postes et 145,5 ETP en HSA) pour 169 élèves en moins ;
- Deux-Sèvres : -4,5 ETP en heures postes et 2 ETP en HSA (859,3 ETP en heures postes et 72,3 ETP en HSA) pour 29 élèves en moins ;
- Vienne : -5,5 ETP en heures postes et 3 ETP en HSA (980,2 ETP en heures postes et 84,5 ETP en HSA) pour 63 élèves en moins.

► **Les moyens SEGPA : +1 ETP en heures postes :**

- **Charente : les moyens d'enseignement sont reconduits à hauteur de 49,6 ETP en heures postes et 4,3 ETP en HSA pour 16 élèves en plus ;**

- Charente-Maritime : +3 ETP en heures postes (92,4 ETP en heures postes et 6 ETP en HSA) pour 41 élèves en plus ;
- Deux-Sèvres : -2 ETP en heures postes (47,7 ETP en heures postes et 2,3 ETP en HSA) pour 12 élèves en plus ;
- Vienne : les moyens sont reconduits à hauteur de 52,3 ETP en heures postes et 2,2 ETP en HSA pour 13 élèves en moins.

▶ Les moyens en lycée professionnel : -4 ETP en heures postes soit un total de 1479.50 ETP heures postes et 124.7 ETP en HSA pour 55 élèves en plus.

▶ Les moyens en LEGT : -4 ETP en heures postes et 9,6 ETP en HSA soit une augmentation globale des moyens de 5.5 ETP (3034 ETP en heures-postes et 320.6 ETP en HSA) pour 142 élèves en moins.

▶ Les moyens en EREA : sont reconduits par rapport au constat à hauteur de 160,9 ETP en heures postes

▶ Upe2A, ULIS 2nd degré : une réserve académique de 5 postes est constituée pour faire face aux besoins qui apparaîtraient au cours de l'année pour accompagner les élèves à besoins particuliers

*pour la délégation FSU/CGT, Matthieu Menaut, SNUipp-FSU 86*